



## Recommandation 886 (1979)<sup>1</sup>

# Modules de formation postuniversitaire dans les domaines liés à l'énergie

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Tenant compte de sa [Recommandation 846 \(1978\)](#), relative aux conclusions du Colloque parlementaire sur l'énergie et l'environnement, tenu les 24 et 25 novembre 1977 à Strasbourg ;
2. Convaincue du fait que la crise de l'énergie est l'un des problèmes les plus graves auxquels l'Europe ait eu à faire face depuis la guerre ;
3. Rappelant les diverses initiatives qui ont été prises dans le cadre de son exercice des coopérations scientifiques afin de répondre à ce défi ;
4. Reconnaisant que :
  - 4.1. une attention particulière devrait être consacrée à la formation complémentaire de spécialistes, en vue de l'adaptation permanente de leurs capacités aux exigences de leur vie professionnelle ;
  - 4.2. l'information du public sur les questions énergétiques pourrait être améliorée grâce à une série d'ateliers européens auxquels participeraient parlementaires, scientifiques, économistes, sociologues, juristes, journalistes et d'autres personnes ;
  - 4.3. une base de données européenne, accessible aux représentants des media, devrait être établie afin de diffuser la connaissance d'innovations dans les domaines des relations entre l'énergie et l'électronique, des systèmes nouveaux de conversion d'énergies, des méthodes de comptabilité énergétique, etc.,
5. Recommande au Comité des Ministres d'appuyer, par l'intermédiaire de son Conseil de la coopération culturelle et en particulier de la Conférence régulière sur les problèmes universitaires :
  - a. l'établissement par le Secrétariat du Conseil de l'Europe d'un inventaire des programmes de formation existant en Europe, et d'une enquête sur les demandes existantes et à venir, à effectuer en proche collaboration avec les représentants des secteurs professionnels ;
  - b. l'organisation d'ateliers et d'écoles d'été européens, suivant la méthodologie développée dans le cadre du programme européen pour le développement de la formation postuniversitaire (modules de formation), dans les domaines suivants :
    - l'énergie dans l'économie : rôle, politique et planification ;*
    - énergie et électronique ;*
    - production d'énergie par digestion anaérobie des résidus biologiques ;*
    - utilisation des systèmes photosynthétiques des plantes ou de modèles équivalents pour la conversion de l'énergie lumineuse en énergie chimique et électrique ;*

---

1. agissant au nom de l'Assemblée, le 22 novembre 1979. Voir [Doc. 4448](#), rapport de la commission de la science et de la technologie Texte adopté par la Commission Permanente



*Recommandation 886 (1979)*

*matériaux pour la conversion et le stockage d'énergie ;  
utilisation de l'énergie solaire ;  
économie des procédés industriels.*